

**Académie de Démonstration ASBL**

Place des Musiciens 15

1000 - Bruxelles

Tel. : +32 2 123 45 67

Fax : +32 2 765 43 21

E-mail : info@lesahrweb.be

Bruxelles, le 08/08/2017

**Contrat de location d'instrument**

Entre, d'une part :

**L'Académie de Démonstration ASBL sise Place des Musiciens 15 à 1000 - Bruxelles sous la direction de Francis Vermeire, directeur, dénommée ci-après "l'Académie"**

et d'autre part :

**aPTyNbARYer vEn, responsable de l'élève NRTYEA anyPrvbe (20160153), domicilié rue Haute 54 à 4950 - Sourbrodt, ci-après dénommé "le locataire"**

concernant :

**Basson (bois) de marque Monnig numéroté avec les accessoires suivants :**

ci-après dénommé "**l'instrument**", il a été convenu ce qui suit :

L'instrument est donné en location du **31/08/2016 au 30/09/2017** au locataire aux conditions reprises ci-dessous, qu'il accepte, pour un montant de **EUR 75.00**.

- 1. L'instrument reste la propriété de l'Académie, mais est sous l'entièvre responsabilité du locataire
- 2. La location est annuelle et indivisible. Le payement se fait en une seule tranche.
- 3. Toute perte, vol ou dégât à l'instrument doit être immédiatement communiqué à l'Académie.
- 4. Toute pièce usée ou abîmée est à charge du locataire et devra être changée par une personne habilitée avant la restitution de l'instrument.
- 5. L'instrument devra être restitué au plus tard à la date d'échéance, à savoir le dernier jour ouvrable de l'année académique en cours. Les intérêts de retard par semaine entamée après la date d'échéance sont de 5% du montant initial de la location.
- 6. Aucune reconduction tacite du contrat ne sera prise en compte.
- 7. Le prix de la location peut être indexé à la fin du présent contrat.

(mention manuscrite "lu et approuvé")

Le locataire

Le directeur,  
Francis Vermeire